

## PAR COURRIEL

Sainte-Julienne, le 25 août 2025

### **Mathieu Giroux**

Coordonnateur du secrétariat de commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec), G1R 5N6

## **OBJET : Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière – Questions complémentaires – DQ3**

Monsieur,

Le 21 août dernier, la commission chargée de l'examen du projet présentement à l'étude s'est adressée à la municipalité régionale de comté de Montcalm afin d'obtenir des renseignements complémentaires concernant les initiatives de création ou de réhabilitation de milieux humides. En ce sens, vous trouverez ci-dessous, la réponse de notre organisation.

### **Question 1 :**

**Dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques, la MRC a-t-elle identifié des aires susceptibles de faire l'objet d'initiatives de création ou de réhabilitation de milieux humides? Le cas échéant, quelle superficie en hectares ces aires représentent-elles?**

### **Réponse :**

Afin de respecter le principe d'aucune perte nette et de compenser les pertes anticipées de milieux humides et hydriques, la MRC de Montcalm est consciente d'établir des priorités de restauration et de création.

La création de nouveaux MHH est un levier important pour atteindre l'objectif d'aucune perte nette. Bien qu'aucun site n'ait été désigné à ce stade du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), la recherche de sites potentiels fait partie intégrante de notre plan d'action. Idéalement, les efforts de restauration et de création seront concentrés dans les mêmes unités géographiques d'analyse (UGA) où les pertes sont observées. Cette approche locale assurera que les fonctions écologiques perdues sont rétablies dans une zone géographique confrontée à des enjeux similaires, optimisant ainsi l'impact de la compensation.

**Question 2 :**

**La MRC a-t-elle identifié un ou plusieurs partenaires en vue de réaliser des travaux de création ou de réhabilitation de milieux humides?**

**Réponse :**

À ce jour, puisqu'aucun site n'a été sélectionné pour la création ou de réhabilitation de MHH, par conséquent, aucun partenaire n'a encore été désigné pour mener ces actions.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice du service de l'aménagement et de l'environnement

Anne-Pierre Charlot